Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_39-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026

CONVOCATION : 27 février 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Alain DECIMA, Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie RITZENTHALER, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Jean-François LE BOUGUENEC, Audrey MARQUIS, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Etienne JEGOU,
Absents : Lydie GICQUEL DENIS.
Procurations : Gwenaëlle EUDELINE.

39. FINANCES – Affectation des résultats – Budget annexe pôle santé (Acte 7.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 14-2026 en date du 06/02/2026 portant sur l'approbation du CFU du budget annexe pôle santé,
Vu l'avis de la commission AFRH en date du 26/02/2026,

Mme Audrey RIBREPREY, conseillère déléguée aux finances présente l'exposé suivant :

Pour les budgets annexes, le principe est le même que pour le budget principal, à savoir la couverture des besoins de financement de la section d'Investissement en priorité.

Considérant que la subvention d'équipement (216 427.43 €) couvre pour cette année le remboursement d'emprunt et considérant les besoins de financement en section de Fonctionnement
Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 (27 067.01 €) comme suit :

- à la section de Fonctionnement au compte 002 en recettes de Fonctionnement pour un montant de : **27 067.01 €**

Pour information, le déficit de la section Investissement (-165 995.74 €) est automatiquement reporté en dépenses d'Investissement au chapitre 001 – solde d'exécution section Investissement.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal, avec 5 ABSTENIONS et 24 POUR :

- **AFFECTE** le résultat 2025 de la section de Fonctionnement du budget annexe pôle santé comme exposé ci-dessus

.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_39-DE

Pour extrait certifié conforme,

